

dossier de presse



duo day : les agents de la ville de toulon se mobilisent pour une collectivité plus inclusive

DuoDay
2023

Jeudi 23 novembre 2023

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON



sommaire

SOMMAIRE.....	1
COMMUNIQUE DE PRESSE	2
DUODAY, UNE JOURNEE POUR CHANGER LES REGARDS	3
DES DEPLACEMENTS TOUJOURS PLUS ACCESSIBLES.....	4
FACILITER L'INSERTION SCOLAIRE	7
ÉTENDRE L'INCLUSION PAR LA CULTURE	9
ÉLARGIR L'INTEGRATION PAR LE SPORT	11
PROMOUVOIR LE TOURISME INCLUSIF.....	13
ACCOMPAGNER L'INCLUSION GRACE A L'EMPLOI	15
LE CONTEXTE LEGISLATIF	16

communiqué de presse

TOULON, VILLE TOUJOURS PLUS INCLUSIVE

Pour la première fois depuis sa création en 2018, la Ville de Toulon a participé au Duoday, ce jeudi 23 novembre 2023. Le temps d'une journée, des agents de différents services municipaux ont partagé leur quotidien au service du public avec des personnes souffrant d'un handicap. 13 binômes ont pu échanger autour des différents corps de métier que compte la Ville. Ce rendez-vous a été aussi l'occasion de faire tomber les préjugés sur les handicaps quels qu'ils soient. Depuis 2001, Toulon a multiplié les actions pour favoriser l'inclusion de tous afin d'améliorer leur quotidien en instaurant une stratégie globale en matière d'accessibilité en multipliant les initiatives d'inclusion que ce soit au niveau de la chaîne de déplacement, de l'accès à l'éducation avant, pendant ou après le temps scolaire, à la culture, aux sports ou au tourisme. Le 6 octobre 2023, la ville a reçu le label Tourisme Handicap pour les 3 handicaps : moteur, auditif et mental pour deux de ses accès (anse de la Source et anse du Lido) sur les plages du Mourillon.

Le temps d'une journée, des agents municipaux se sont portés volontaires pour partager leurs compétences et leurs savoir-faire avec une personne en situation de handicap. En tout, ce sont 13 binômes qui se sont constitués à l'occasion de cette journée de DuoDay. Le DuoDay est un événement permettant tous les ans à une personne en situation de handicap de passer une journée en contexte professionnel, dans une entreprise, une association ou une administration, afin d'observer le travail d'un collaborateur et de participer à ses tâches quotidiennes. Cette journée qui s'inscrit dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap cherche à faire bouger les lignes et à dépasser les préjugés.

Pour la municipalité, le DuoDay est une initiative gagnante – gagnante : en y participant, elle valorise ses ressources humaines et renforce ses valeurs sociales et pour les personnes souffrant d'un handicap visible ou invisible qu'elle reçoit, il s'agit de découvrir un environnement de travail, de préciser un projet d'insertion professionnelle ou de se découvrir une vocation. En France, le taux de chômage des personnes handicapées est de 13%, soit le double de la moyenne nationale.

En effet, depuis 2001, la Ville de Toulon porte ainsi une attention particulière aux personnes en situation de handicap afin d'améliorer leur quotidien, notamment au niveau de la continuité de la chaîne de déplacement, de l'accueil dans les écoles et centres de loisirs, de l'accès à la culture, aux sports et loisirs ou de l'accès à l'information.

Très diverses et touchant toutes les politiques publiques, ces actions s'inscrivent dans le prolongement de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accessibilité de « tous à tout » et a ainsi affirmé le principe de l'accessibilité universelle en posant deux principes : l'accessibilité « de tous » en prenant en compte tous les handicaps et l'accessibilité « à tout » en développant le traitement de la chaîne de déplacement dans sa continuité (continuité du déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports).

Contact presse

Dominique ANDREOTTI

Adjoint au maire délégué aux Actions sociales, à l'Inclusion et au Handicap

04 94 36 87 96

06 98 33 23 76

Duoday, une journée pour changer les regards

Ils s'appellent Caroline, Fabian, Éric, Faïza, Marjorie, Khaled ou Florence. Ils travaillent aux Affaires juridiques, à la Culture, à la Communication, au Pôle Famille de la Ville de Toulon. Le temps d'une journée, ils ont fait le choix de partager leurs connaissances, leurs savoir-faire et plus largement leur quotidien d'agent municipal avec Vanessa, Richard, Sylvie, Nina ou Anton. En tout, ce sont 13 binômes qui se sont constitués à l'occasion de cette journée de DuoDay. Cette journée qui s'inscrit dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap cherche à faire bouger les lignes et à dépasser les préjugés.

Pour la première fois depuis sa création en 2018 par le Ministère des personnes handicapées, la Ville de Toulon a participé, ce jeudi 23 novembre, à cette opération nationale. Pour la municipalité, le DuoDay est une initiative gagnante – gagnante : en y participant, elle valorise ses ressources humaines et renforce ses valeurs sociales et pour les personnes souffrant d'un handicap visible ou invisible qu'elle reçoit, il s'agit de découvrir un environnement de travail, de préciser un projet d'insertion professionnelle ou de se découvrir une vocation.

Le DuoDay est un événement permettant tous les ans à une personne en situation de handicap de passer une journée en contexte professionnel, dans une entreprise, une association ou une administration, afin d'observer le travail d'un collaborateur et de participer à ses tâches quotidiennes. Toute personne en situation de handicap de plus de 14 ans et tout collaborateur du secteur privé ou public peuvent constituer un duo et passer une journée ensemble.

En France, le taux de chômage des personnes handicapées est de 13%, soit le double de la moyenne nationale. Le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap sont une priorité pour atteindre l'objectif de créer une société plus inclusive. Pour y parvenir, le DuoDay est un tremplin. Il permet de faire en sorte que les entreprises et les collectivités publiques s'emparent du sujet de l'inclusion des travailleurs handicapés.

Le concept DuoDay a été créé en Irlande en 2008, repris en Belgique en 2010, puis dans toute l'Europe les années suivantes. En France c'est dans le Lot-et-Garonne que le DuoDay est né, à l'initiative d'un établissement médico-social accueillant des travailleurs handicapés en milieu protégé : l'ESAT AGNELIS - ALGEEI. En 2018, sous l'impulsion la Secrétaire d'État chargée des personnes Handicapées, cette initiative a été déployée sur l'ensemble du territoire national, mobilisant entreprises et acteurs publics.

LES CHIFFRES CLES DE 2022

- 11 506 employeurs inscrits sur la plateforme DuoDay.fr (+26% par rapport à 2021)
- 39 219 offres de duos proposées par ces employeurs (+30%)
- 34 189 personnes en situation de handicap inscrites (+13%)
- 20 746 duos enregistrés sur la plateforme DuoDay.fr (+22%)
- 3 787 structures accompagnantes impliquées (+15%)

des déplacements toujours plus accessibles

La Ville de Toulon porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap et met en place de nombreuses actions afin d'améliorer leur quotidien, de favoriser l'accès aux services publics et de permettre l'inclusion de tous les publics.

/ **Rendre la chaîne de déplacement toujours plus accessible**

La Ville de Toulon et la Métropole (depuis les transferts de compétences intervenus en 2018) investissent plusieurs millions d'euros par an pour requalifier les voiries et les espaces publics toulonnais. En 2022, 4,7 millions d'euros ont investis pour la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Chaque projet (réfection de chaussées et de trottoirs) intègre le volet accessibilité (amélioration de l'accessibilité ou mise aux normes le cas échéant). Ainsi, lors des travaux de requalification d'une voie, un soin particulier est apporté au traitement des interfaces entre les différents maillons de la chaîne du déplacement.

Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- l'amélioration des cheminements piétons et P.M.R. avec :
 - prise en compte de pentes maximum (2%),
 - traitement de l'ensemble des fonds de bateau en dégagant les obstacles pour faciliter la visibilité des piétons,
 - largeur des trottoirs 1,50 minimum,
 - absorption des seuils dès que cela était possible,
 - création de rampes d'accès et au droit des conteneurs de tris sélectifs enterrés
 - renforcement de l'éclairage public sur trottoirs,
 - réduction des traversées piétonnes sur chaussée
 - bandes podotactiles et ligne de guidage...
- l'amélioration de l'accessibilité des quais bus,
- la réorganisation du stationnement et la création de places de stationnement PMR.

CHIFFRES CLES AU 31 DECEMBRE 2022

- nombre de places de stationnement réservées PMR en voirie : 1 002
- nombre de places de stationnement réservées PMR dans parkings souterrains : 116
- nombre de traversées piétonnes équipées de dispositifs sonores : 492
- nombre de traversées accessibles (trottoirs et passages piétons) : 789

/ Favoriser l'accessibilité des transports en commun

L'ensemble des véhicules (soit 100% du matériel roulant) est accessible aux personnes en situation de handicap. Disposant d'un logo sur l'avant droite, ils sont équipés de la façon suivante :

- plancher bas avec des sièges plus spacieux pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Ces sièges sont signalés par des pictogrammes
- espace usager fauteuil avec totem pour l'appui du fauteuil, bouton d'arrêt adapté indiquant au chauffeur le besoin de la rampe d'accès électrique. Un bouton d'appel est également positionné sur la carrosserie
- agenouillement pneumatique pour abaisser et relever la caisse du véhicule par rapport à sa situation normale
- annonce sonore des arrêts : pour les personnes malvoyantes équipées d'une télécommande spécifique, l'information sonore indique l'arrivée d'un véhicule au point d'arrêt
- annonce visuelle des arrêts sur les panneaux à l'intérieur du véhicule
- girouettes extérieures annonçant la ligne et la destination
- bips sonores pour l'ouverture, la fermeture des portes et pour le valideur

ELEMENTS CLES

Sur l'année 2022, 7 points d'arrêts supplémentaires ont été rendus accessibles. Actuellement, 316 points d'arrêts sur les 699 que compte la ville sont accessibles.

Le service PMR vient compléter les lignes régulières. Pour en bénéficier il faut :

- être majeur
- résider sur l'une des 12 communes de la métropole,
- avoir un handicap et un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80 %

Ce service est assuré par des minibus aménagés pour le transport de fauteuil roulant. La personne, après réservation la veille, est prise en charge au plus près de son lieu de départ et/ou d'arrivée.

La tarification a été adaptée. Elle repose sur la gratuité des transports en commun sur le réseau Mistral pour les personnes porteuses d'un handicap et détentrices de la carte H. Cette carte comporte un nombre illimité de voyages.

Afin de présenter aux personnes atteintes d'un handicap et à leur famille les outils mis à leur disposition pour favoriser leur mobilité, le réseau Mistral a édité le Guide d'accessibilité qui a reçu le label Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

/ La mise aux normes les établissements et installations recevant du public

Par délibération du 27 janvier 2017, la Ville de Toulon s'est engagée à réaliser la mise en accessibilité de ses 240 établissements et installations (ERP et IRP) recevant du public selon un agenda d'accessibilité programmé (AD'AP), composé de trois périodes de trois ans.

Chaque année, la Ville de Toulon consacre 1,5 million d'euros de travaux pour la mise en accessibilité de son patrimoine bâti ouvert au public. 5 ERP communaux, dont le gymnase du Port-Marchand ou la Mairie d'Honneur ont été rendus accessibles en 2022.

Faciliter l'insertion scolaire

/ Hors temps scolaire

La Ville de Toulon accueille des enfants en situation de handicap au sein des structures périscolaires de ses 84 écoles : prise en charge des enfants les matins, midis et soirs par des auxiliaires de vie recrutés par la commune qui poursuivent la prise en charge collective ou individualisée mise en œuvre par l'Education Nationale sur le temps scolaire.

De même, ces enfants en situation de handicap peuvent être inscrits, pendant les vacances scolaires, dans les 17 centres de loisirs toulonnais. Deux centres de loisirs, Saint-Dominique et le Clos Olive se distinguent tout particulièrement pour leurs actions en faveur des enfants souffrant de handicap :

- Saint-Dominique a pour objectif l'inclusion de ces enfants en les intégrant dans les groupes du même âge avec la présence d'un animateur dédié. Il a accueilli, en 2019, 30 enfants porteurs de handicaps dont 9 nouveaux. Ce centre dispose d'une capacité d'accueil de 15 places pour chaque période de vacances scolaires,
- Le Clos Olive mène différentes actions autour du jardinage et de l'équithérapie. Des enfants issus des centres médico-psychologique (CMP), du centre d'action médico-sociale précoce (CAMPS), du centre d'activité thérapeutique à temps partiel (CATTP) de la Seyne sur Mer ou de l'hôpital de jour de la Seyne sur Mer bénéficient de ces actions.

En outre, des partenariats sont établis avec des associations, institutions et les professionnels afin de favoriser la prise en charge de ces enfants.

En 2022, 302 enfants porteurs de handicap étaient inscrits aux activités périscolaires municipales : garderie du matin, restauration scolaire et garderie du soir. Ces enfants fréquentaient principalement les écoles disposant d'une classe ULIS.

/ Durant le temps scolaire

Afin d'améliorer leurs conditions d'accueil et de scolarité au quotidien, la Ville équipe les écoles de mobilier adapté à la situation de handicap des élèves. Suite au principe du droit à l'éducation pour tous les enfants en milieu ordinaire ou en milieu spécialisé édicté par la loi du 11 février 2005, une dizaine de classes ULIS sont ouvertes dans différentes écoles toulonnaises. En outre, l'école élémentaire spécialisée Dominique Mille, accueille au sein de 5 classes une trentaine d'enfants en situation de handicap.

/ Dans les crèches

Le personnel est formé à la détection des signes révélateurs de troubles, à la prévention précoce pour les troubles cognitifs dès la petite enfance et à l'accompagnement des parents.

/ À la Maison de l'Étudiant et de l'Information Jeunesse (MDEIJ)

En tant que Structure Information Jeunesse (SIJ), la Maison de l'Étudiant et de l'Information Jeunesse (MDEIJ) garantit l'égalité d'accès à tous, sans aucune forme de discrimination conformément à la Charte

nationale et européenne de l'Information Jeunesse. Toutes leurs actions et projets permettent au public en situation de handicap d'y participer. Une ressource documentaire actualisée recense les structures et dispositifs dédiés à ce public. En 2022, deux stagiaires porteurs de handicap ont été accueillis au sein de la MDEIJ.

Étendre l'inclusion par la culture

/ L'accès à la lecture publique

Tout comme pour la voirie, l'éducation ou la jeunesse, la Ville mène différentes actions en faveur de l'inclusion par la culture. Quelques exemples non exhaustifs :

- médiations culturelles à destination des publics empêchés
- 2 médiateurs culturels formés à la langue des signes pour en vue de prochaines opérations à destination des sourds et malentendants
- acquisition et mise à disposition de documents et d'ouvrages adaptés et à destination de personnes porteuses de handicap afin de favoriser l'accessibilité aux différentes collections : livres en large vision (LV) en section adultes et jeunesse, livres en braille, livres « dys » (pour public porteur de troubles « dys ») en section adultes et jeunesse, livres audio et textes lus (format CD) en section adultes et jeunesse et livres faciles à lire
- Aménagement du mobilier particulièrement des étagères dont la hauteur n'excède pas 1,50m à la médiathèque Chalucet
- accompagnement du tissu associatif local à l'exemple du Festival Les Eauditives (débat, lectures et performances d'auteurs sourds et entendants sur les enjeux des traductions langue des signes...)
- développement des ressources numériques en ligne
- lecture d'albums jeunesse choisis dans les rayonnages de la médiathèque par des élèves de classe ULIS aux enfants de la micro-crèche du Pont-du-Las

/ Les manifestations culturelles

Le festival Les Eauditives s'est déroulé du 6 au 29 mai 2022 sur différents lieux toulonnais

- La médiathèque Chalucet
- le jardin Alexandre 1^{er}
- l'école d'Art Esad TPM
- le Musée National de la Marine
- le lycée Dumont d'Urville
- le Télégraphe
- le cinéma le Royal
- la librairie le Carré des Mots

À l'occasion de ce festival, plusieurs événements culturels étaient organisés :

- des débats

- des lectures
- des rencontres entre lycéens et auteurs
- diverses installations interactive et design
- un café poétique
- des performances d'auteurs sourds

Sur le site de la Médiathèque Chalucet, environ 200 personnes ont participé à ce festival en visitant les stands situés dans l'atrium mais aussi en assistant aux diverses interventions proposées dans l'auditorium. Cet évènement s'est déroulé pendant 3 jours sur ce site. Les Eauditives ont permis aux divers publics de se mêler et de partager des idées, des ressentis et des expériences.

La qualité des intervenants et des interventions a gommé les frontières du handicap en créant de l'émotion pour les personnes malentendantes comme pour les entendants.

Élargir l'intégration par le sport

Ville active et sportive, Toulon porte une attention particulière aux supporters et à l'ensemble des pratiquants sportifs, des athlètes de haut niveau aux sportifs du dimanche. Afin de faciliter l'accès aux activités terrestres et nautiques proposées par la Ville, une politique tarifaire attractive est appliquée aux personnes bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH). Depuis le 29 août 2022, ce tarif réduit est également appliqué aux bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

/ La mise à disposition d'équipements sportifs

La Ville de Toulon met à disposition des clubs et des associations sportives ou médicosociales de nombreuses installations au travers de l'attribution de créneaux horaires, notamment dans les piscines, les gymnases et les stades. Au total 1285 heures ont permis la pratique sportive aux personnes porteuses de handicaps.

Les piscines Léo-Lagrange et du Port-Marchand sont équipées de fauteuils de mise à l'eau et de vestiaires pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Des « tiralos », fauteuils permettant de rouler dans le sable et dans l'eau, sont mis à la disposition des PMR sur les plages du Mourillon. Ils sont disponibles de la mi-juin à la fin du mois de septembre de 11h à 18h, auprès du poste de secours situé anse de la Source. De plus, deux accès à l'eau, l'un à l'anse de la Source et l'autre à l'anse du Lido, ont été aménagés sur les plages du Mourillon. Grâce à ces équipements, la Ville a reçu, le 6 octobre 2023, le label Tourisme Handicap pour les handicaps moteur, auditif et mental.

/ La découverte d'activités nautiques

Depuis l'été 2022, la Ville de Toulon permet aux personnes souffrant d'un handicap moteur de découvrir la voile par une initiation gratuite puis dès le mois de septembre 2022 avec des stages mis en place pour ce public spécifique. Pour mener à bien ce projet, l'École Municipale de Voile s'est équipée :

- d'un dériveur modulable et personnalisable en fonction des besoins. En développant ce projet, la Ville donne la possibilité aux personnes porteuses d'un handicap moteur de larguer les amarres, de s'initier à la navigation. D'une longueur de 4,9 m et d'un maître-bau de 2 m, le monocoque dispose d'un poste central de pilotage assez large, spacieux, équipé de deux fauteuils coques et d'une barre pour chaque skipper. Très stable sur l'eau, c'est en toute sécurité que la voilure qui peut atteindre jusqu'à 29 m² permet de découvrir toutes les sensations que procure la glisse sur l'eau
- d'un soulève-personne pour accompagner les personnes souffrant d'un handicap moteur dans les transferts fauteuil / bateau. Ayant une capacité de levage de 135 kg, il permet de passer du fauteuil au navire très simplement. La mise en service de ce nouvel équipement a nécessité la pose d'un manchon en inox bétonné dans le sol pour stabiliser le soulève-personne et lui permettre de pivoter lors des manœuvres d'embarquement et de débarquement. Mobile, l'engin est remis lorsqu'il n'est pas utilisé.

Handivoile a été labellisé Tourisme Handicap, en septembre 2022, pour les quatre handicaps : moteur, visuel, visuel et cognitif.

Cette activité s'ajoute à l'initiation au kayak de mer qui se pratique encadrée par un éducateur sportif et qui est proposée aux patients du service psychiatrique du Centre Hospitalier Intercommunal Toulon – La Seyne-sur-Mer.

/ La journée olympique et paralympique

Cette manifestation a été organisée par la Ville de Toulon en collaboration avec le CDOS83 dans le cadre du Label Terre de Jeux 2024. De nombreuses associations et Comités du Var ont répondu présents pour permettre aux enfants de 9 et 10 ans des écoles élémentaires toulonnaises de découvrir des disciplines inscrites aux Jeux de Paris 2024.

750 enfants des écoles de Toulon ont participé aux divers ateliers mis en place : boccia, rugby fauteuil et kayak de mer. Le public a pu découvrir ces disciplines paralympiques sur les plages du Mourillon de 12 h à 14 h et de 16 h à 20 h.

/ Soutenir la vie associative

La Ville de Toulon soutient les associations œuvrant dans le domaine du handicap en mettant à disposition des locaux, de manière permanente ou ponctuelle, et en accordant des subventions.

Par ailleurs, la Ville a signé une convention de partenariat avec l'association « Handibou ». La commune met à disposition des points de collecte des bouchons en plastique dans les mairies de quartier et les livrent à l'association. Ces bouchons permettent l'achat de fauteuil handisport : un fauteuil = 3000 € = 22 tonnes de bouchons.

Promouvoir le tourisme inclusif

Depuis 2005, l'office intercommunal de tourisme, Toulon Tourisme, s'est engagé dans une démarche d'accessibilité et a obtenu le label Tourisme Handicap pour les 4 types de handicap :

- handicap auditif
- handicap cognitif
- handicap moteur
- handicap visuel

Entre 2021 et 2022, un conseiller en séjour a bénéficié d'une formation pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

3 visites guidées à destination des personnes en situation de handicap ont été créées :

- « À la découverte de Toulon », : circuit adapté pour les personnes à mobilité réduite avec la possibilité de prêt d'un fauteuil roulant selon la disponibilité
- visite commentée du stade Mayol destinée aux personnes mal voyantes ou non voyantes
- une visite commentée du stade Mayol pour aux personnes porteuses de handicap intellectuel

Au tarif de 5 euros sur présentation de la carte d'invalidité et gratuite pour un accompagnant, ces visites qui ont été très appréciées et qui ont connu un vif succès nécessitent une réservation obligatoire auprès de l'Office du tourisme.

Une brochure spécifique « Toulon accessible » est éditée en Falc (facile à lire, facile à comprendre). Cette documentation regroupe des informations sur les loisirs, la culture, les intérêts touristiques, les hébergements et les informations pratiques pour découvrir la Ville quel que soit le handicap.

Il est à noter que la mairie de Toulon met à la disposition de Toulon Tourisme le dispositif ACCE-O, application gratuite permettant aux personnes sourdes et malentendantes de pouvoir communiquer par téléphone en traduisant instantanément la conversation. Ce service est disponible, du lundi au vendredi, de 9h à 17h et le samedi de 9h à 12h30. L'application offre trois possibilités : une conversation en visio traduite en langue des signes française, une transcription instantanée de la parole, ou un visio-codage en langue française parlée complétée.

/ **Rendre l'information accessible**

Depuis plusieurs années, la Ville de Toulon élabore un guide « Le Guide de l'Autonomie » regroupant une multitude d'informations et de contacts utiles afin de faciliter la vie quotidienne des personnes souffrant de handicap et de leur famille.

Ce guide, réactualisé chaque année, aborde des questions relatives aux modes de garde, l'éducation (de l'école maternelle à l'université), le logement, les aides existantes, les activités culturelles, sportives et de loisirs.

De plus, la revue municipale « Toulon Méditerranée Mag » est, depuis 2017, transcrite en braille et en fichier audio. La version braille du magazine est disponible dans les bibliothèques, à l'accueil de la

mairie d'honneur, de la mairie principale et dans les locaux de Toulon Tourisme. Le magazine est également disponible en version audio téléchargeable sur le site internet de la Ville.

La commune aussi agit pour l'accueil des publics et une meilleure accessibilité aux services publics au travers du plan de formation pluriannuel des agents municipaux ; et de l'accueil physique et téléphonique des personnes sourdes et malentendantes via l'application ACCE-O qui est déployée depuis le 1^{er} janvier 2020 et qui concerne l'ensemble des services municipaux.

Enfin, Toulon propose un service à domicile pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer. Les formalités administratives se font sur rendez-vous et permettent l'accès aux démarches administratives telles que les titres d'identité, la légalisation de signatures, etc. En 2022, ce service a géré 322 dossiers.

Accompagner l'inclusion grâce à l'emploi

Différentes mesures sont mises en place par la collectivité pour accompagner les agents :

- politique active en matière de maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap
- formation et information des agents travaillant avec des collègues trisomiques
- aménagement du temps de travail et accompagnement personnalisé
- mise en place de tutorat
- adaptation des postes de travail des agents en situation de handicap
- procédure interne de reclassement ou d'accompagnement pour un maintien dans l'emploi (dans un changement de poste n'est plus envisageable
- renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) permettant d'accompagner financièrement l'aménagement et l'ergonomie des postes de travail
- recours à des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) pour certaines prestations

Les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

CHIFFRES CLES 2020

- nombre total d'emplois permanents dans la collectivité : 2 585
- nombre de travailleurs handicapés employés sur un emploi permanent : 173 soit 6,7%

le contexte législatif

En 2005, la France recense plus de 5 millions de personnes en situation de handicap, soit plus de 10% de la population. Le Président de la République de l'époque, annonce en juillet 2002 vouloir faire de l'insertion des personnes handicapées l'un des trois grands chantiers de son quinquennat. Votée trois ans plus tard, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées traduit la volonté de sensibiliser la société civile et les employeurs à cette problématique.

Le texte affirme le principe de l'accessibilité universelle en posant 3 principes :

- l'accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale (éducation, emploi, cadre bâti, transports),
- le droit à compensation des conséquences du handicap,
- la participation et la proximité, mises en œuvre par la création des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

En 2016, de nombreuses modifications législatives ont été apportées sur la notion des droits liés au handicap comme :

- l'accessibilité des personnes en situation de handicap pour internet,
- l'alignement des droits dans la fonction publique sur ceux du secteur privé.

Ces principes doivent permettre l'autonomie de déplacement de toute personne qui à un moment de sa vie éprouve une gêne du fait d'une incapacité permanente (handicap sensoriel, moteur, cognitif, vieillissement...) ou temporaire (grossesse, accident...), ou de circonstances extérieures (accompagnements d'enfants en bas âge, poussettes...) et favorisent ainsi la qualité du vivre ensemble.

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 définit le handicap : constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.